Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 62 (1974)

Heft: 5

Artikel: Elles, des infirmières...: (suite de la page 1)

Autor: Chenou, M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-273729

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Genève: Une 16e députée!

Au mois de mars, nous annoncions sans sourciller la 15e députée genevoise au Grand Conseil par un « suite 1 fin » de mauvais aloi puisque voice la 16e députée, Madame Hélène Braun, première des « viennent ensuite » du parti démocrate-chrétien, qui remplace M. Henri Duboule, démissionnaire. Madame Braun est diplômée de l'Ecole de service social. Née en 1935, elle est mariée et mère de deux enfants. Elle est de plus assistante sco-

fants. Elle est de plus assistante sco-laire et secrétaire général du PDC

A quand la 17e?



Assemblée au Centre de liaison

Le Centre de liaison de Genève a tenu son assemblée des déléguées le 28 mars à l'Union des Femmes, sous la présidence de Mme R. Chambor--Junod.

L'ordre du jour comprenait les ran-L'ordre du jour comprenait les rap-ports d'activité du comité, de la com-mission juridique, de la commission des affaires publiques, de l'association des Vernets d'Arve, de l'Aide aux mères et de la trésorière. Mme A. Gardiol, vice-présidente du comité et démissionnaise, a été rem-

comité et démissionnaire, a été rem-placée par Mme Louise Champendal, de l'association genevoise des maîtresses d'enseignement ménager. La présidente a remercié avec émotion Mme Gardiol, qui quitte le comité après 13 ans d'activité. Cinq membres individuels ont été reçus au Centre.

Une grande partie de la soirée a été consacrée à l'adoption de nouveaux statuts pour le Centre. Ces statuts ont été rédigés, discutés et adoptés dans ete rediges, discutes et adoptes dans le but de permettre au Centre de con-tinuer son travail sur l'acquit de 37 années d'activité et de se développer en offrant aux associations-membres une structure adaptée à la mentalité d'aujourd'hui.

En fin de séance, Mme I. Engel-Mussard rendit compte des travaux de la commission de travail du Congrès 1975. Le programme est maintenant igio. Le programme est maintenant établi, les questionnaires vont paraître dans la presse d'ici la fin du mois d'avril afin de sensibiliser le plus grand nombre de femmes possible aux problèmes abordés dans le cadre du

« ECONOMIE ET RÉCUPERATION » LE 15 MAI

Après « A travail égal », « l'assurance maladie », « la politique et les femmes », sujets de nos précédentes tables rondes, les groupes féminins démocrate-chrétien, libéral et radical organisent un nouveau débat sur : « Deux impératifs actuels : économie et récupération ».

Cette séance aura lieu à la Salle communale de Chêne-Bougeries,

Cette Seance aura neu à la Sanc communate de Chene-Bougeries, 2, rue du Vallon, le mercredi 15 mai, à 20 h. 30.

Les orateurs de cette soirée seront: M. Eric CHOISY, docteur honoris causa de l'Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne, président de la Grande-Dixence: M. DREYFUS, directeur de la verrerie de Saint-Prex; Mile Santa ROTELIA, directrice d'une entreprise de récupération; M. Jean-Jacques SAUER, économiste et sociologue de l'Ecole Polytechnique fédérale de Lausayne.

Mme ROSEMONDE GRAEF

Depuis le 28 février dernier, la section ASDF des Montagnes neuchâte-loises est en deuil par suite du décès de sa chère présidente, Mme Rose-monde Graef. Voici des extraits de l'allocution prononcée en son honneur par Mme Noëlle Corswant :

Une force s'est éteinte. Dans Une force s'est éteinte. Dans un corps miné par la plus impitoyable des maladies, une volonté plus puissante que la souffrance a su, d'épreuve en épreuve, de défaite en défaite, triompher de la faiblesse physique pour maintenir haute la flamme vitale jusqu'è se dernière l'imité. qu'à sa dernière limite.

Lorsque, en septembre de l'an dernier, Madame Rosemonde Graef a pris place dans les rangs du Conseil géné-

ral de notre ville, elle portait sur elle la marque émouvante de ce combat entre une santé profondément atteinte et une volonté inébranlable d'exister jusqu'au bout.

Certes ce n'est pas une collègue pas-Certes ce n'est pas une collègue pas-sive que les membres du Conseil général accueillaient parmi eux. Rose-monde Graef n'y avait pas été amenée par un de ces hasards que le jeu poli-tique crée parfois. Elle s'était pré-parée lucidement à une tâche où elle pensait que pourraient s'exercer au mieux son besoin d'agir, d'être utile, son don d'efficacité. Se refusant aux facilités comme aux satisfactions purefacilités comme aux satisfactions pure-ment personnelles, elle avait délibérément choisi la voie généreuse mais ardue de l'intérêt pour la chose publique. Elle s'y était préparée par plusieurs activités déjà, en particulier par celle exercée au sein et à la présidence de l'Association pour les droits de la femme. Lorsque l'obtention du droit de vote obligea à repenser le rôle de l'ancienne « Association pour le suffrage féminin », Madame Graef a été de celles qui ont voulu que l'organisation ne meure pas, mais se transforme pour défendre sur un plan plus large les droits de la femme. Et elle a eu le mérite de comprendre que l'évolution devait se faire non pas en faveur de privilégiées, mais pour les couches les plus larges possible, amenant toutes les femmes, jusqu'aux plus modestes, à une égalité de fait qui les libérerait des préjugés et des entraves que. Elle s'y était préparée par plulibérerait des préjugés et des entraves ancestrales

Un grand exemple nous a été donné par Madame Rosemonde Graef : un exemple de dignité humaine. Nous la remercions de cette lecon.

Aide et conseil aux futures mères

C'est un bureau genevois qui devrait être mieux connu ». Telle est la remarque faite par la présidente de cette institution sociale privée, lors de assemblée générale du 11 mars

son assemblée générale du 11 mars dernier.

En effet, seul le 20 % des mères célibataires du canton de Genève se sont adressées à cet office en 1973. A cela il faut ajouter 165 jeunes femmes qui ont fait appel pour la première fois à l'assistante sociale, et un certain nombre, qui ont su retrouver le chemin des consultations régulières : de min des consultations régulières ; de plus, 73 berceaux ont été demandés. Ces quelques chiffres ne traduisent pas Ces quelques chiffres ne traduisent pas la somme importante des résultats utiles, des situations retournées, des bonheurs retrouvés, mais il est aisé de comprendre, par le rapport de Mme Arnold, que l'assistante sociale et l'équipe des bénévoles accomplissent un merveilleux travail dans le secteur social de Genève, grâce aux renseigne-ments judicieux donnés, et aux dé-marches innombrables effectuées. Depuis juin 1973, « Aide et conseil »

Depuis juin 1973, « Aide et conseil » a quitté le vieux faubourg de St-Ger-vais pour s'installer dans les locaux de Pro Juventute, 7 bis, rue des Chaudronniers (tél. 21 32 11). La réception a lieu de 14 h. à 16 h., tous les jours (sauf le jeudi) et sur rendez-vous. Le prêt des berceaux se passe à la place de la Taconnerie 10.

de la Taconnerie 10.

A Madame Manuel, si appréciée pendant cinq ans, a succédé Madame Anne-Laurence de Büren, lic. jur. et conseillère sociale de valeur.

La collaboration avec Pro Juventute permet un regroupement de certains bureaux sociaux concernant la jeunesse. Cette économie de forces et d'argent conserve pourtant à ces deux institutions une grande efficacité d'accisation de la conserve pour la cestique de la cette d institutions une grande efficacité d'ac-

tion. En fin de séance, Mlle Françoise Godet, infirmière consultante en hy-giène maternelle et en pédiatrie, traita

le sujet :

«La santé de la mère et de l'enfant,
en quoi nous concerne-t-elle ? ».

Par sa grande expérience pratique
acquise auprès des mères et de leurs
bébés, Mile Godet nous fit comprendre valeur de ce travail typiquement féminin.

Monique Lechner

Yvonne Oltramare expose

Une fois de plus, notre distinguée artiste genevoise expose à la salle du Temps Présent, maison Les Lauriers, rue Veyrassat. C'est la onzième exposition qu'elle présente à son fidèle public, sans compter les collectives. Et de nouveau, comme à chaque occasion, on est heureux de constater son talent, son bon goût et tout spécialetalent, son bon goût et tout spéciale, a juste titre, à la composition de ses tableaux. On a le loisir, chacun selon ses préférences, d'admirer ses huiles, plus lumineuses que naguère, et ses aquarelles, genre où ses amis l'admirent surtout. Yvonne Oltramare est éclectique dans le choix de ses sujets (car il s'agit, bien entendu, de peinture figurative) et promène le visiteur de la campagne genevoise au Tessin, de la campagne genevoise au Tessin, de la Savoie jusqu'à cette Provence si chère à tous les peintres. Signalons aussi deux portraits, ce genre si né-gligé et si difficile, dans lequel l'artiste montre des dispositions toutes parti-

montre des dispositions cultières.
Nous félicitons Yvonne Oltramare, qui travailla autrefois à l'atelier d'André Lhote, de la constance, de l'esprit de suite qu'elle manifeste, en cherhant à toujours mieux réaliser son très réel talent.

R. W.

« MOI, UNE INFIRMIÈRE »

On a déjà tant parlé de ce livre de Ségolène Lefébure (Ed. Stock), qu'il est presque inutile de le préqu'il est presque inutile de le présenter: témoignage d'une infirmière française, tranche de vie dans des services hospitaliers réputés difficiles, cri poignant d'une personne sensible, aimant (malgré tout) son métier...

Ce livre n'est pas une présentation de la profession; dur, choquant quelquefois, il n'est pas à mettre entre les mains d'un malade; si, en le lisant, on peut tirer des conclu-

entre les mains d'un malade; si, en le lisant, on peut tirer des conclusions sur le manque d'organisation et d'hygiène de certains hôpitaux français, le livre n'est cependant pas une critique d'un système; il n'est pas politique et ne présente ni demandes d'améliorations, ni solutions.

Mais, à cause de sa vigueur, de son ton direct, des discussions qu'il ne peut manquer de susciter, il faut

ne peut manquer de susciter, il faut l'avoir lu — surtout si l'on est infirmière!

Nous avons interrogé plusieurs

Nous avons interrogé plusieurs infirmières pour savoir ce qu'elles pensent de cet ouvrage.

— L'une d'elles a travaillé, l'an dernier, 7 mois dans le service de neuro-chirurgie d'un hôpital parisein: elle aurait pu écrire un second « Moi, une infirmière » : au point de vue médical, elle s'estimait gâtée — des chiruroiens ercellents. — des chirurgiens excellents — mais non au point de vue matériel : l'organisation laissait à désirer, le l'organisation laissait à désirer, le matériel était insuffisant (lits solides ou spéciaux, appareils pour traitements, instruments...), l'hygiène faisait souvent défaut; les équipes soignantes manquaient de cohésion, les infirmières étaient molles et résignées, ne cherchant pas à améliorer leurs conditions de travail.

Des infirmières françaises travaillant actuellement à Genève ont vatlant actuellement a Geneve ont dit: «Il n'y a pas de comparaison possible entre les hôpitaux français et les hôpitaux suisses, encore qu'il soit difficile de généraliser: il se trouve en France aussi d'excellents établissements hospitaliers.»

— Les infirmières suisses, elles, sont toutes indignées: « Moi, une infirmière » ne correspond absolument pas à la situation suisse: l'organisation des hôpitaux est partout bonne sinon excellente, la protout bonne sinon excellente, la pro-preté (même dans les vieux hôpi-taux) irréprochable. Il est évident qu'une infirmière de chez nous pourrait écrire un livre dramatique du même genre; il lui suffirait de mettre en ordre contiqu, les inci-dents de parcours qu'offre imman-quablement une carrière, mais la sensation trahirait la vérité, l'ob-jectivité la plus élémentaire.

jectivité la plus élémentaire.

Il convient d'ajouter que les rapports entre infirmières et médecins sont assez différents de ce qu'ils sont ailleurs: les infirmières à qui nous avons parlé, sentent (beaucoup mieux qu'autrejois, me semble-t-il) qu'elles ont des responsabilités qu'on leur reconnaît; elles ont leur mon à dire dans certains ont leur mot à dire dans certains traitements; elles ont de bons con-tacts avec les médecins dont il ne tent qu'à elles de savoir se faire respecter. Restent, bien sûr, cer-tains problèmes: horaires, égalité des salaires...

S. Chapuis.

ELLES, DES INFIRMIÈRES ...

Cette surveillance de la formation se Cette surveillance de la formation se concrétise par des directives édictées et périodiquement révisées par la CRS. La CRS rédige ces directives en collaboration avec des représentants des écoles d'infirmières et des associations professionnelles. En 1950, la CRS a ouvert l'Ecole supérieure d'enseignent infirmier, avéc une branche de langue française à Lausanne et une de lengue al laugue d'a Zurich. langue allemande à Zurich.

Les associations professionnelles

Chacune des quatre catégories de personnel soignant (voir ci-dessous) possède sa propre association profes-sionnelle. Ces associations représentent les intérêts de leurs membres auprès des autorités, des employeurs, d'autres groupes professionnels, ainsi qu'auprès du public; de plus elles encouragent du public; de plus elles encouragent le perfectionnement professionnel général et technique. Les quatre associations professionnelles recherchent ac-tuellement une certaine forme d'union.

L'Association suisse des infirmières L'Association suisse des infirmières et infirmières diplômés (ASID), repré-sentée dans de nombreuses commis-sions, exerce de ce fait une influence considérable sur l'évolution des soins infirmiers en Suisse.

Les syndicats

Un certain nombre d'infirmières et d'infirmiers diplômés font partie de syndicats et d'associations d'employés à tendances diverses, au sein desquels ils représentent la profession.

Les professions soignantes

a) Les soins généraux : la formation dure trois ans. Le nombre des écoles en soins généraux est dé 38 (1972) et le nombre de diplômes décernés en 1972 s'élève à 1052.

b) Les soins en psychiatrie : la formation dure trois ans. Nombre d'écoles reconnues par la CRS 20 (1972) et nombre de diplômes décernés en 1972 :

c) Les soins en hygiène maternelle

c) Les soins en hygiène maternelle et en pédiatrie : trois ans de formation. 12 écoles reconnues par la CRS et 281 diplômes décernés (1972).
d) Infirmier(e)-assistant(e) : la formation dure 18 mois. Le nombre des écoles reconnues par la CRS est de 23 et celui des certificats décernés de 439 (1972).

Spécialisations : elles font suite à une formation en soins généraux de trois ans; il existe des infirmières de la santé publique (6 mois), des infirmières-anesthésistes (2 ans), soins intensifs et réanimation (2 ans), infirmières de salle d'opération (2 ans).

Conditions de travail

Le Contrat-type de travail pour le personnel soignant, rédigé et constam-ment mis à jour avec le concours de représentants des employeurs et des representants des employeurs et des employés (dont l'ASID), contient des dispositions concernant l'engagement, le congé, la maladie et les accidents, la durée du travail et les vacances, les salaires, etc.

Les établissements cantonaux ont Les etablissements cantonaux ont leurs propres prescriptions sur les sa-laires, basées en général sur des ana-lyses de postes ou autres études d'or-ganisation industrielle. La **prévoyance-vieillesse** pour le

personnel soignant est constituée par l'assurance vieillesse et survivants de l'Etat (AVS), par des caisses d'entre-prises et par des caisses de pension indépendantes, auxquelles employeurs et employés versent régulièrement des cotisations

Travail à temps partiel : vu la grave pénurie de personnel dont souffrent les établissements hospitaliers suisses, ces derniers ont introduit peu à peu le tra-

vail à temps partiel. Ce système offre à de nombreuses infirmières mariées la possibilité de consacrer à leur profession le temps dont elles peuvent

Egalement pour pallier au manque de personnel, nos hôpitaux occupent un effectif important de personnel soi-gnant étranger. Le Bureau de place-ment pour personnel infirmier étranger se charge des formalités d'enga-gement et vérifie les diplômes et certides emplois. Ce bureau s'occupe du personnel étranger et reste à sa disposition pour tous les renseignements et seils dont il peut avoir besoin.

M. Chenou.

(Fin au prochain numéro)

Mariée et infirmière chef

 Dans le rapport général du Service d'assistance médicale et des établissements hospitaliers (1972), Département de la pré-voyance sociale et de la santé publique du canton de Genève, Etat civil des infirmières chefs :

Etat civil des infirmières chefs: 4 madames (peut-être divorcées ou veuves), 14 mademoiselles. Dans le résumé du rapport d'expertise de l'Ecole supérieure d'enseignement infirmier (1973), on relève sous « caractéristiques socio-démographiques » : L'enquête auprès des 571 cadres infirmiers a révélé qu'ils sont, pour la plupart des femmes pour la plupart, des femmes $(92\,{}^{0}/_{0})$ célibataires ayant entre

30 et 39 ans.